

# Protocole de certification



BNQ 3660-959/2016

Innocuité des produits et des matériaux en contact  
avec l'eau potable – Protocole de certification



**Cette page est laissée intentionnellement vierge.**

BNQ 3660-959/2016

Innocuité des produits et des matériaux en contact  
avec l'eau potable – Protocole de certification

*Safety of Products and Materials in Contact with  
Drinking Water – Certification Protocol*



---

---

ICS : 03.120.20; 13.060.20; 13.060.50; 13.060.60; 67.250

---

---

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7  
[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : [bnqinfo@bnq.qc.ca](mailto:bnqinfo@bnq.qc.ca); site Web : [www.bnq.qc.ca](http://www.bnq.qc.ca)].

## RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

## DEUXIÈME ÉDITION — 2016-02-04

Cette nouvelle édition remplace celle du 20 octobre 2004.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [[www.bnq.qc.ca](http://www.bnq.qc.ca)] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

© BNQ, 2016

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

## AVANT-PROPOS

Le présent document a été revu en consultant le comité d'élaboration du protocole de certification sur l'innocuité des produits et des matériaux en contact avec l'eau potable, formé des membres suivants :

BIZIEN, Gérard

Hanson Conduites Sous Pression inc.

BOLDUC, Anouka

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

DAVIDSON, Michael

Sanexen Services Environnementaux inc.

HO, Phuong

Exova Canada

LEROUX, Serge

IPEX inc.

COUTURE, Jean (responsable de projet)

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

**Cette page est laissée intentionnellement vierge.**

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>	
1	OBJET DU DOCUMENT	1
2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	1
3	DÉFINITIONS	2
4	EXIGENCES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION	3
5	RÈGLES DE PROCÉDURE DE CERTIFICATION	3
5.1	RÈGLES DE PROCÉDURE GÉNÉRALES	3
5.2	DEMANDE DE CERTIFICATION	3
5.3	EXAMEN DES DOCUMENTS DU FABRICANT	4
5.4	VISITE DE CONTRÔLE EN VUE DE LA CERTIFICATION	4
5.5	DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	4
5.6	CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	4
5.7	VISITES DE CONTRÔLE PÉRIODIQUES	4
5.8	RENOUÈLEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
5.9	AJOUTS À LA PORTÉE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
6	MARQUAGE	5
6.1	DROITS ET OBLIGATIONS	5
6.2	MARQUE DE CONFORMITÉ	5
	RÉFÉRENCE INFORMATIVE	6

**Cette page est laissée intentionnellement vierge.**



# INNOCUITÉ DES PRODUITS ET DES MATÉRIAUX EN CONTACT AVEC L'EAU POTABLE — PROTOCOLE DE CERTIFICATION

## 1 OBJET DU DOCUMENT

Le présent document a pour objet d'établir les exigences de certification, les règles de procédure et les exigences de marquage qui s'appliquent à la certification de l'innocuité des produits et des matériaux en contact avec l'eau potable selon les exigences de la norme BNQ 3660-950.

Le présent document s'adresse aux fabricants désireux de voir reconnaître par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) la conformité de leurs produits.

## 2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

Il convient de prendre note que, dans le présent document, une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

Pour les besoins du présent document, les ouvrages de référence suivants (incluant tout modificatif, errata, rectificatif, amendement, etc.) contiennent des exigences dont il faut tenir compte et sont cités aux endroits appropriés dans le texte :

**BNQ (Bureau de normalisation du Québec)** [[www.bnq.qc.ca](http://www.bnq.qc.ca)]

BNQ 3660-950

*Innocuité des produits et des matériaux en contact avec l'eau potable.*  
(Safety of Products and Materials in Contact with Drinking Water.)

BNQ 9902-001

*Certification de produits, de processus et de services — Règles de procédure générales.*  
(Product, Process and Service Certification — General Rules of Procedure.)